

La FNAB appelle à un projet de loi ambitieux pour l'installation et la transmission de fermes en bio

Paris, le 04/04/2024 Un projet de loi d'orientation agricole représente une occasion rare de transformer de façon profonde les politiques agricoles. Au lendemain de sa présentation en Conseil des Ministres, la crainte de la FNAB est pourtant qu'il n'atteigne pas ses objectifs de renouveler la population agricole et de faire face au changement climatique.

Enseignement agricole : il faut un module bio au programme

Alors qu'elle représente près des 16% des emplois agricoles et attire de nombreuses vocations, l'agriculture biologique ne bénéficie pas aujourd'hui d'un enseignement spécifique. Laissé à la discrétion des établissements, son enseignement ne permet pas d'acquérir les connaissances nécessaires pour s'installer en bio.

" Comment motiver des jeunes qui veulent s'installer en bio, s'ils ne trouvent pas le contenu pédagogique qui va leur permettre de se lancer ? La bio doit avoir sa place au programme " s'interroge Thomas Montagne, référent enseignement à la FNAB.

- La FNAB demande un module obligatoire équivalent à 3 heures par semaine sur l'agriculture biologique dans le référentiel de formation de l'enseignement agricole

Un service public de l'installation-transmission pluraliste et transparent pour installer plus et mieux

L'agriculture biologique porte actuellement les dynamiques d'installation : il est essentiel que les candidat.es intéressé.es puissent être correctement orienté.es (documentation, offre de formation, pré-requis) et accompagné.es pour concrétiser des installations pérennes, avec un impact positif pour la collectivité. Pourtant, les différentes versions du texte consultées ne donnent pas de garanties claires sur le pluralisme de la gouvernance du futur France Services Agriculture, sans quoi l'intégration du réseau FNAB dans l'accompagnement pourrait être compliquée. La FNAB regrette également la disparition d'objectifs clairs sur le nombre de personnes accompagnées autour des enjeux et du développement de compétences agroécologiques de la population agricole.

"Le succès d'un prochain service public de l'installation-transmission passera par un pluralisme sincère à tout niveau, et pour les futur.es installé.es, de disposer de l'accompagnement d'un réseau 100% bio. " déclare Alan Testard, secrétaire national Futurs Bio

- La FNAB appelle à la construction d'un France Services Agriculture pluraliste, transparent et contrôlé à tous niveaux d'action (national, régional et départemental) ainsi que d'objectifs clairs de nombre d'installé.es, notamment en agriculture biologique.

Maintenir les terres bio en bio

Les terres en agriculture biologique ont bénéficié d'importants soutiens publics - qui ont représenté 1,8 Milliards d'euros entre 2015 et 2020. Ce serait donc un non-sens de laisser ces terres repartir en conventionnel au moment de leur transmission : c'est pourtant ce qui se passe dans beaucoup de cas où une ferme en agriculture biologique ne trouve pas de repreneur en bio.

- La FNAB demande donc à ce que la loi priorise systématiquement les projets d'installations en bio lors de l'attribution des autorisations d'exploiter des terres en fermage, a fortiori pour celles déjà conduites en bio.

Contact presse :

Alan Testard : 07 49 64 22 05

